

Direction Générale des Finances Publiques
Direction régionale des Finances Publiques
Auvergne – Rhône-Alpes et Département du Rhône
 Pôle d'évaluation domaniale de Lyon
 3, rue de la Charité
 69268 LYON cedex 02

Le 09/07/2025

téléphone : 04 72 77 21 00
 Courriel : drfip69.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Marianne HERNANDEZ
 Courriel : Marianne.hernandez@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 04 72 77 21 50- 06 09 89 72 48
 Réf DS : 24850855
 Réf OSE : 2025-69275-46289

Le Directeur régional des Finances publiques

à

Monsieur le Président de la
 Métropole de Lyon

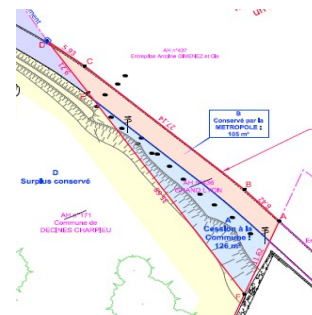
LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr](#)

***Objet :** Dans le cadre d'un échange foncier, saisine pour avis du domaine sur la cession d'une emprise de parcelle de 126 m² à détacher de la parcelle AH 436 d'une superficie de 244 m².*

Cette parcelle à usage de chemin piétonnier public et accotements est située le long de la rue Marie-François BRUYAS à proximité du chemin de Contre-Halage à DECINES-CHARPIEU.

***Affaire suivie par :** Emilie LINOSSIER, négociateur foncier.*



Par une saisine en date du 19/06/2025, vous sollicitez le Pôle d'Évaluation domaniale sur la cession d'une emprise de parcelle à intégrer au domaine public de voirie gérée par la Ville de Décines-Charpieu, moyennant le montant d'un **euro symbolique**.

Cette emprise de la parcelle AH 436 totalisant 126 m² en nature de chemin piétonnier et accotements est à usage effectif public.

Compte tenu de la nature du bien (chemin piétonnier et accotements) et de l'usage effectif public actuel et futur, cette cession qui constitue également un transfert de charge d'entretien, est estimée l'euro symbolique.

Cette lettre avis est valable pour une durée de 12 mois.

Pour le Directeur régional et par délégation,

Marianne HERNANDEZ,
 Inspectrice des Finances Publiques

069-216902759-20251002-D-DAJA-25100205-DE
 Date de télétransmission : 08/10/2025
 Date de réception préfecture : 08/10/2025

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.